

Atelier de territoires du CAUE 30 le Jeudi 17 mars 2022

Foyer socio-culturel - 3 allée des Pins - 30190 MOUSSAC

Concerter pas improviser !

DEROULEMENT DE LA JOURNÉE

Matinée

9h30 Introduction à la journée

Par Vincent Bouget, conseiller départemental Nîmes 3, Président du CAUE du Gard

9h45 – 10h15

Aspects réglementaires de la concertation

S'inspirant des principes posés par la convention d'Aarhus de 1998, la Charte de l'environnement a introduit dans la constitution le principe de participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. Le code de l'urbanisme et le code de l'environnement reconnaissent au public des droits mobilisables dans le cadre de procédures de concertation, gages d'amélioration de la qualité de la décision publique et de sa légitimité démocratique.

Jean-Christophe BURGAT, juriste à l'Agence Technique Départementale

10h30 – 11h15

Implication citoyenne : présentation de la politique de participation de Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais)

Avec la visite du président E. Macron en 2018, l'ancienne cité minière de Loos-en-Gohelle (6800 habitants) met en place une transition globale vers un modèle de développement durable et a su devenir une ville désirable au point d'attirer les plus grands. Cet aboutissement n'aurait pu se concrétiser sans l'implication des habitants, appréhendée comme une condition de réussite de toute politique de transition. Même s'ils n'évitent pas tous les écueils, les outils et démarches qui seront présentés permettent d'entretenir depuis plus de 20 ans une « culture de la participation ».

Antoine RAYNAUD, directeur de cabinet de Jean-François Caron, maire de Loos-en-Gohelle



Copyright Ville de Loos-en-Gohelle

11h30 – 12h15

Comment impliquer les jeunes habitants dans une opération d'aménagement ? Exemples en Lozère

Dans le cadre d'un concours pour l'aménagement d'une grande place publique, la commune de la Canourgue (3200 habitants) a fait participer les 2 écoles donnant sur cet espace public grâce à des ateliers menés par le CAUE. Les enfants ont pu découvrir les métiers de la conception (architecte, urbaniste, paysagiste) et s'initier à ses différentes étapes (diagnostic, intentions et scénarii, projet final). Leur production a ensuite été présentée aux parents et aux élus, afin de favoriser la cohésion sociale autour de ce projet d'importance.

A plus petite échelle, on retrouve le même processus à Bédouès (450 habitants), où l'école ouvre sur une chapelle contenant des fresques remarquables.

Lucille Guiraud, architecte au CAUE de Lozère



Copyright CAUE 48

12h30 - BUFFET-REPAS

Après-midi

14h00–14h30

Présentation de l'atelier-jeu au cours duquel les participants seront invités à construire une démarche de concertation et à en vivre les différentes étapes.

Constitution des équipes et installation par table.

14h30–16h30

Déroulement

16h30–17h00

Restitution